

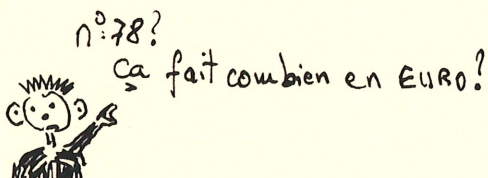
BUSSAC info

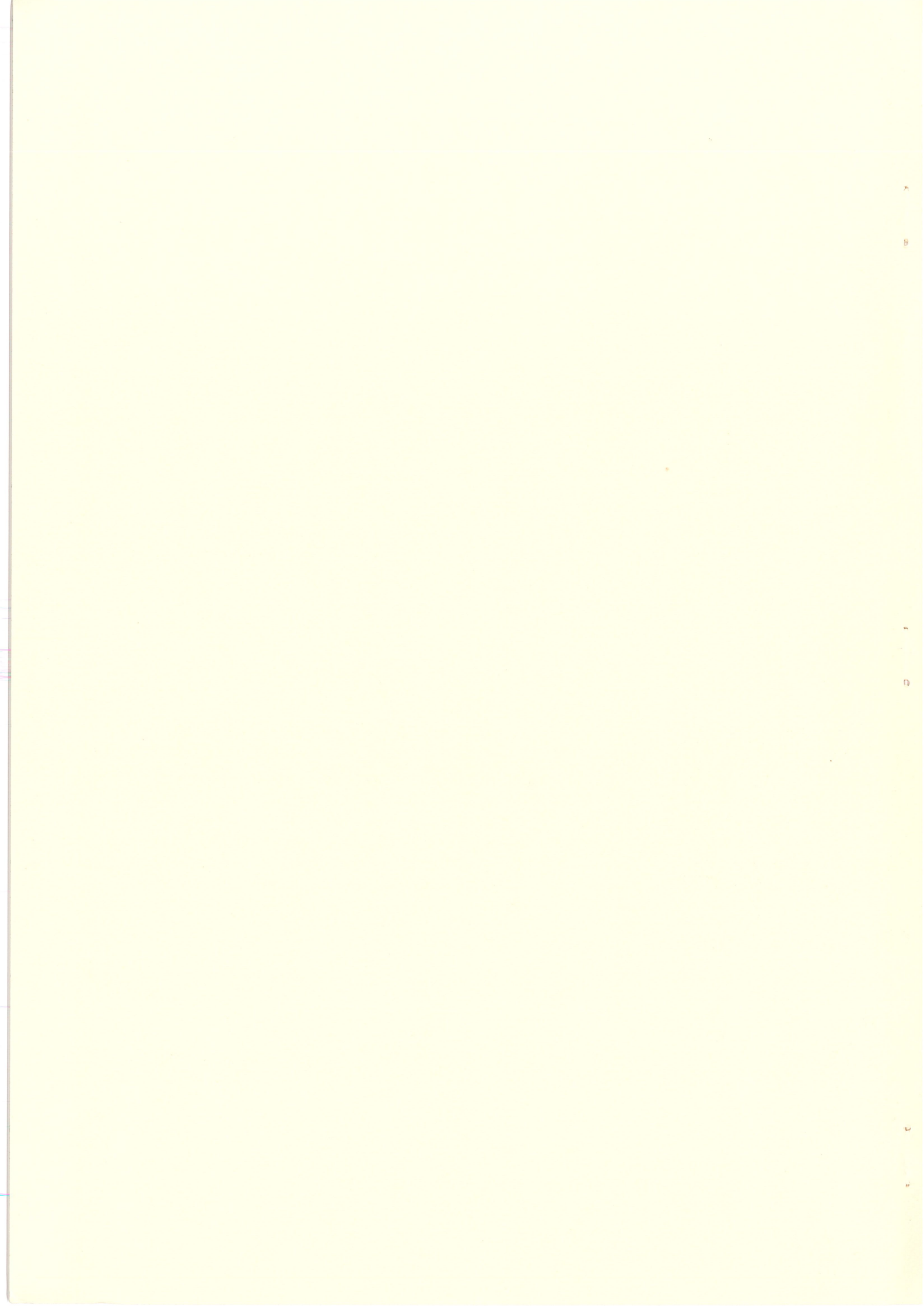


— Disez don, Monsieu, pendant qu' vous êtes dans notre endret, vouderiez-vous bailler in cot d' peinture à mes contevents?... en payant, coumme de juste.

N° 78

Quatrième trimestre 2000







SOMMAIRE

BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION**

N° 78

**QUATRIEME TRIMESTRE
2000**

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 16 octobre 2000
- 6 Conseil municipal du 11 novembre
- 8 Conseil municipal du 5 décembre
- 10 Disparition fiche d'état civil...

Informations locales

- 11 Etat civil – Assistantes maternelles – Agriculture et forêt
- 12 Champion - CCAS
- 13 CCAS (repas des Aînés)
- 14 Association Mélody – Chasse
- 15 Travaux – Nouvelles de l'école

Foyer rural

- 20 Jumelage – Remise en forme - Football
- 21 Boule bussacaise
- 22 Marche du lundi

En couverture : Extrait de « *Croquis saintongeais* » de Barthélémy Gautier (1846-1893), à propos des peintres paysagistes ayant séjourné en Saintonge

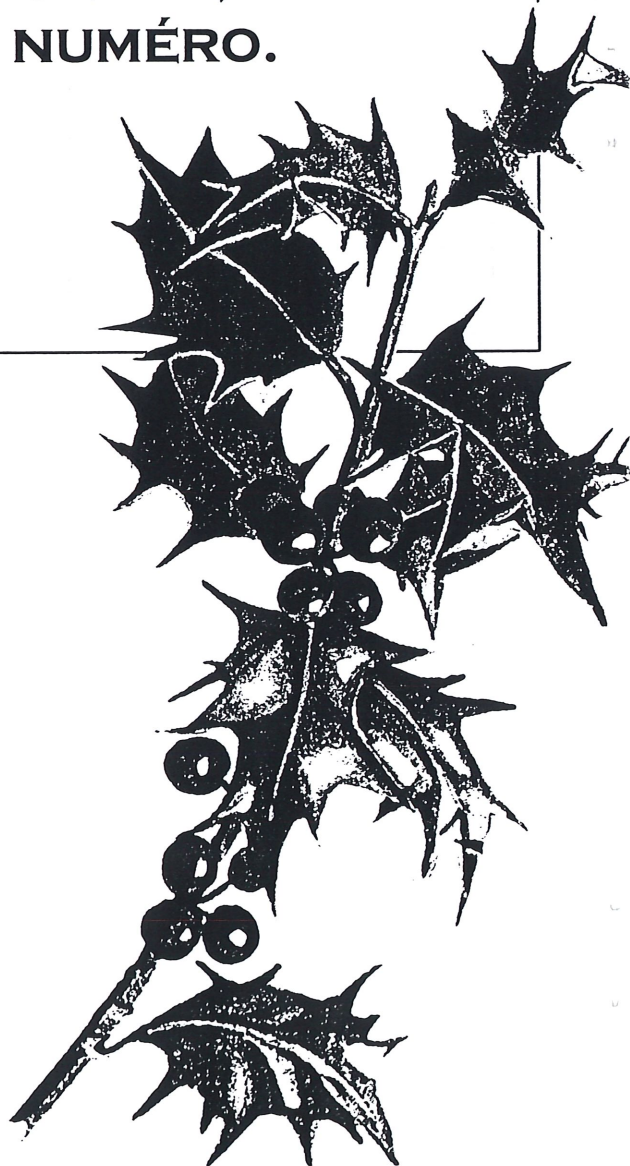
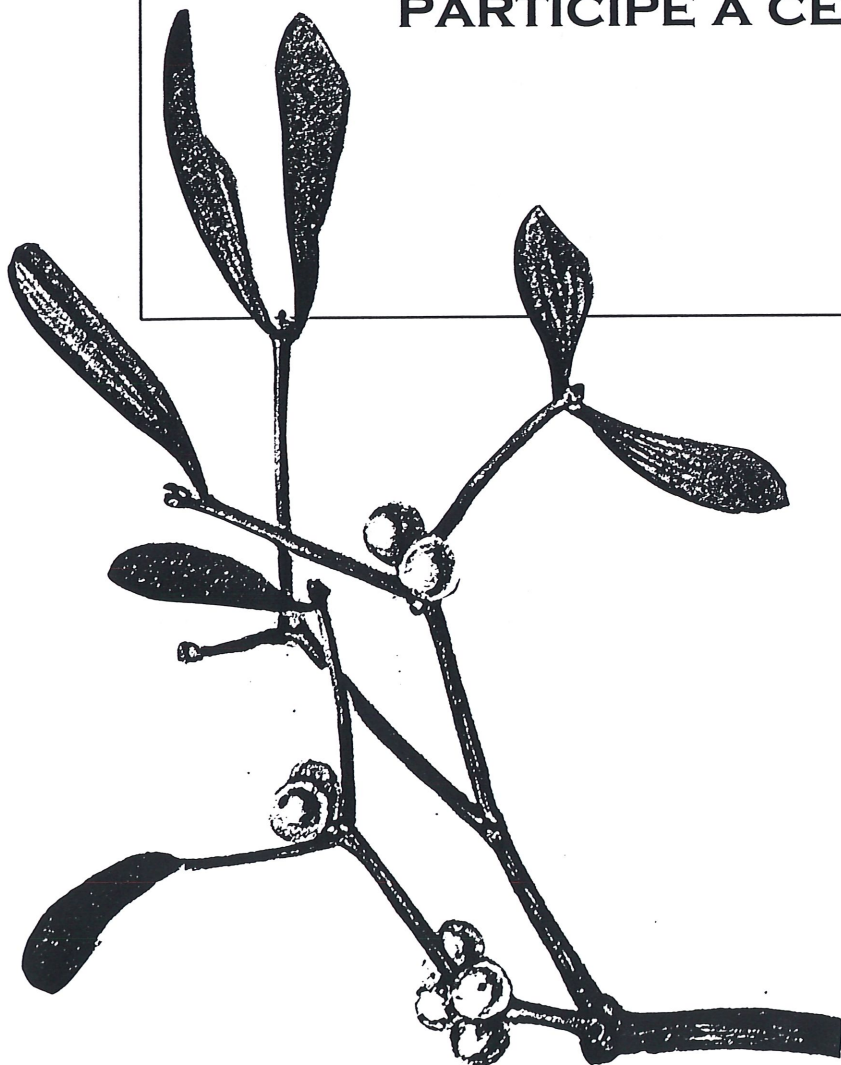
A VENDRE

Canapé fixe en cuir, trois places.
Prix à débattre
Tél. : 05 46 93 25 98

**ELECTIONS A LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE :
31 janvier 2001**

**ELECTIONS MUNICIPALES ET CANTONALES :
11 et 18 MARS**

**BUSSAC INFO VOUS SOUHAITE
AVEC UN PEU DE RETARD,
UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2001
DE LA PART DE TOUS CEUX QUI ONT
PARTICIPÉ À CE NUMÉRO.**



Editorial

On a beau l'avoir décidé depuis longtemps il n'est pas facile d'écrire son dernier éditorial pour Bussac info !

Que ferai-je ? la chronique de ces trente dernières années... ce serait bien fastidieux pour vous et pour moi. Non, je me contenterai d'un retour vers ce vendredi 12 janvier où nous avons exploré ensemble l'école.

Au départ, protégés par une galerie extérieure, après la cérémonie d'usage, nous pénétrons dans les trois classes des grands. Identiques et pourtant non : agrandies par la suppression du couloir devenu inutile depuis l'ouverture des classes vers la cour. Par contre on y reconnaît le mobilier ancien. Dans deux ans il aura sans doute disparu.

Puis nous arrivons dans le vaste couloir. A gauche, le bureau de la directrice dont la façade est surmontée de l'inscription « *école Gustave Courbet* ». Bussac a en effet accueilli quelques mois dans la seconde moitié du siècle dernier ce grand peintre devenu bientôt l'ami de tous.

Du même côté, accompagnant l'évocation des transformations successives de l'école, un siècle de photographies de groupes d'élèves ! Et ce sera sans doute l'arrêt volontaire le plus long de cette visite.

De l'autre côté, largement ouvert sur le couloir, le restaurant (on n'oserait plus l'appeler cantine).

Après la salle de repos, la classe des petits. La plus nombreuse par son effectif, la plus étonnante par sa méthodique diversité.

En face, le local sanitaire dont on avait oublié qu'en un si grand espace on puisse loger de si petits équipements. Et puis, une autre classe, la plus vaste sans doute et si diversement riche. Sur le couloir, entre deux locaux sanitaires garçons et filles, une petite salle pour le personnel.

Et enfin nous arrivons dans un vaste gymnase qui aura pourtant de la peine à recevoir tout le monde.

La directrice, moi-même, Paul Pimienta, Philippe Marchand, Jean Rouger diront, chacun à sa manière, ce que ce moment leur inspire.

On se restaurera un peu mais l'on causera beaucoup.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 16 octobre 2000

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Effacement des réseaux chemin de la Grave.*
- 2- *RD 114, aménagement du carrefour de la Croix.*
- 3- *Travaux chemin des Motillons.*
- 4- *Emploi temporaire, proposition de prolongation.*
- 5- *Centre de gestion, contrats d'assurance des risques statutaires.*
- 6- *Décisions modificatives.*
- 7- *Groupe scolaire, réfection de la clôture.*
- 8- *Questions diverses.*

Monsieur le maire ouvre la séance et présente les remerciements de Madame FAVEAU Yvonne, très touchée par la gerbe que la commune a achetée lors du décès de Monsieur André FAVEAU (ancien fossoyeur municipal). Il donne aussi lecture de la carte de Mademoiselle BRETAUD Carole qui adresse ses remerciements au conseil municipal pour le cadeau offert lors de la naissance de sa fille.

1- Effacement des réseaux chemin de la Grave.

- SDEER : devis pour les travaux neufs d'éclairage public après effacement des réseaux.

Le Maire informe le Conseil municipal que le SDEER lui a adressé un devis pour les travaux neufs d'éclairage public « chemin de la Grave » et place de l'église, (pose de 11 candélabres) pour un montant de 94 296,57 F TTC. Le syndicat prend 50% à sa charge. Le Conseil municipal accepte cette proposition et choisit de régler ces 47 148,29 F TTC en 10 annuités.

- SDEER : devis pour la conduite des travaux de génie civil Télécom.

Le Maire présente l'étude et le devis réalisés par le SDEER pour assurer la conduite des travaux de génie civil Télécom. Le coût de l'opération est estimé à 26 658,12 frs. Le Conseil municipal accepte cette estimation et charge le Maire de signer la convention de mandat. Il propose un remboursement en 10 annuités.

- Effacement des réseaux chemin de la Grave, convention de travaux de dissimulation des réseaux aériens France Télécom.

Le Maire donne lecture de la convention établie par France Télécom et qui définit les accords et conditions de réalisation des prestations pour la mise en souterrain du réseau chemin de la Grave. Le Conseil municipal accepte les termes de la présente convention et autorise le Maire à la signer.

2- RD 114, aménagement du carrefour de la Croix.

Le Maire informe le Conseil municipal de la réévaluation des travaux du carrefour de la Croix par le Conseil général. Le conseil municipal, constatant qu'il y a lieu de reconsidérer le montant des travaux liés à cette opération, accepte la participation communale proposée, soit 216 973,24 F et autorise le Maire à signer la convention financière avec le Département, afin de proposer l'inscription du complément financier au budget départemental.

3-Travaux chemin des Motillons.

Monsieur le Maire présente les devis des trois entreprises consultées pour les travaux à réaliser chemin des Motillons. Le Conseil municipal retient la proposition la moins disante : l'entreprise GAUDY-BONNEAU, pour un montant de 83 576,48 F.

4- Emploi temporaire, proposition de prolongation.

La délibération du 28 juin décidait de la signature d'un contrat d'emploi contractuel pour une durée maximum de 3 mois. L'agent titulaire ayant eu une prolongation de son congé maladie, le Conseil l décide, à titre exceptionnel, de renouveler pour une durée maximum de trois mois le contrat du jeune homme qui a déjà effectué 3 mois au titre d'emploi occasionnel. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 245 majoré 254, à compter du 11 novembre 2000.

5- Centre de Gestion, contrats d'assurance des risques statutaires.

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
 - que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.
- Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Informations municipales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide,

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

☞ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité.

☞ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

☞ durée du contrat : 3 ans, à effet au premier janvier 2002

☞ régime de contrat : capitalisation.

Article 2 : la commune autorise le maire à signer les conventions en résultant.

6-Décisions modificatives.

- Ouverture de crédits au C/6713

Le Maire rappelle qu'il avait été convenu d'accorder une aide exceptionnelle à la famille du jeune Joris DAUDET pour participation à une épreuve sportive à l'étranger. Il convient d'inscrire les crédits de la façon suivante :

C/6713 = + 2000,00 frs

C/022 = - 2000,00 frs

Le conseil municipal accepte cette proposition.

- Ouverture de crédits au C/2188-127

Le Maire informe le Conseil municipal que de nombreuses petites fournitures et petits matériels sont indispensables pour aménager les locaux neufs du groupe scolaire. Le Conseil propose que les factures, même si elles sont inférieures à 4 000,00 F, soient réglées en investissement. Il convient donc d'ouvrir les crédits de la façon suivante :

C/2188-127 = + 10 000,00 frs
C/020 = - 10 000,00 frs

- Ecritures liées à l'éclairage public.

Vu la facture à régler au Syndicat d'électrification pour le remplacement de foyers d'éclairage public vétustes, ainsi que la subvention syndicale, il convient de procéder aux écritures suivantes :

C/16876(R) = 2 458,82 frs

C/2315 (D) = 2 458,82 frs

C/1326 (R) = 2 458,82 frs

C/2315 (D) = 2 458,82 frs

Le conseil accepte cette proposition.

La présente délibération annule et remplace celle du 24 août 2000.

7-Groupe scolaire, réfection de la clôture.

Il convient de procéder à la réfection de la clôture du groupe scolaire. Le Maire donne connaissance des devis d'une entreprise saintaise : 16 500,00 F pour l'ensemble de la cour (portail et clôture) et 7 600,00 F pour la partie qui jouxte la salle municipale et les courts de tennis. Le Conseil municipal accepte ces devis et charge le Maire de faire réaliser les travaux.

8-Questions diverses.

- Proposition d'installation d'un système pour la protection du groupe scolaire.

Le Maire présente le devis établi par un centre de télésurveillance agréé. Ce dernier propose l'installation d'un système pour la protection partielle du groupe scolaire, pour un montant de 34 985,39 F . Le contrat annuel de télésurveillance s'élève à 2 150,00 F auquel s'ajoute un contrat d'entretien de 1 750,94 F. Le Conseil municipal décide de différer cette décision.

- Le Maire informe le Conseil municipal que, si l'entreprise Métalic n'est pas présente au groupe scolaire le mardi 17 octobre, il fera procéder à un constat d'huissier le 18 octobre au matin.

- Internet : dépôt d'un nom de domaine pour la Commune.

Madame Durand informe le Conseil municipal que dans la perspective d'une prochaine connexion Internet à la mairie et à l'école, il serait préférable de se doter d'un nom de domaine. Le Conseil municipal retient :

WWW.BUSSAC-SUR-CHARENTE.COM

Et accepte le devis du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale = 1 196,00 F.

Conseil municipal du 11 novembre 2000

ORDRE DU JOUR :

1- Ecole.

2- Cimetière, réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

3- Voirie

4- Décisions modificatives

5- Apurement comptable de l'exercice 1994

6- Indemnisation

7- Questions diverses

1- Ecole.

a) Dénomination :

Répondant à la demande des parents et enseignants, Monsieur le maire, propose au Conseil municipal d'attribuer un nom à notre école rénovée. Dans beaucoup de cas, c'est le nom d'un personnage illustre qui est donné. Il cite donc les noms de quelques personnalités historiques qui ont résidé quelques temps à Bussac sur Charente. C'est le nom de Gustave Courbet, (artiste universellement reconnu, forte et attachante personnalité, ayant séjourné à Port-Berteau durant l'automne 1862), qui est retenu à l'unanimité. L'Inspection académique et le Conseil d'école, précédemment consultés, sont également favorables à cette proposition.

b) Inauguration :

Monsieur le maire propose de procéder à l'inauguration de l'école, c'est l'occasion de remercier les financeurs de cette importante opération (Etat, Conseil Régional, Conseil Général) et de saluer le travail des entreprises. La date du 1^{er} décembre est donc proposée (sous réserve de l'accord des personnalités invitées). Une commission sera chargée de préparer cette manifestation.

c) Avancement des travaux :

La galerie extérieure et la pose des bandeaux sont à réaliser. Des problèmes de gouttières seront aussi à résoudre. La chaufferie est également à terminer.

d) Vente de la friteuse :

Le Maire évoque le problème de puissance du compteur EDF qui l'a conduit à proposer le remplacement de la friteuse électrique de la cuisine scolaire par un appareil à gaz.

La commune de Sainte Lheurine se portant acquéreur, pour la somme de 5 000,00 F. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Cimetière, réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Devant l'accroissement des demandes de crémation et suite à la création d'un crématorium à Saintes, le

Conseil municipal décide de la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. La commission des bâtiments élargie à quelques autres participants, va travailler sur ce projet.

3- Voirie.

demandes de subventions :

☞ *Pose de bordures :* le Maire expose qu'afin d'accroître la sécurité des usagers piétons de la route du Val de Charente, il convient de procéder à la pose de bordures et à la construction de trottoirs entre le chemin de Beauchail et celui de la Closnerie, soit une longueur de 240m. Le Conseil approuve cette proposition, souhaite l'inscription de cette opération au programme 2001 et sollicite la subvention forfaitaire proposée par le Conseil général, le montant de la dépense étant estimé à 186 213,06 F. En raison des travaux d'aménagement prévus dans cette zone dès cette fin d'année 2000, le Conseil municipal demande l'autorisation de commencer les travaux avant la réception de l'arrêté attributif de subvention.

☞ *Parking près du cimetière, sur amendes de police :* des opérations d'aménagement de parking sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition des amendes de police. Il est proposé de retenir à ce titre l'opération suivante : construction d'aires de stationnement près du cimetière estimée à 178 108,58 F TTC.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

☞ *Abri-bus à la Croix, sur amendes de police :* l'installation d'abri-bus est une opération subventionnée au titre de la répartition des amendes de police. Il est proposé de retenir à ce titre l'opération suivante : fourniture et pose d'un abri-bus au lieu-dit « la Croix » pour un montant de 47 840,00 F TTC.

☞ *Concours de la DDE pour bordures :* Vu le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisée au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par les ministères de

Informations municipales

l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention,

La commune de BUSSAC SUR CHARENTE,

- sollicite le concours de la DDE de la Charente-Maritime pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant : la pose de bordures et la construction de trottoirs – RD 114.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

- Autorise le représentant légal à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits disponibles au budget.

La commune de Bussac sur Charente sera informée des décisions prises.

Travaux PN 242 :

Le Maire propose de faire réaliser les travaux nécessaires à l'écoulement des eaux sur le chemin rural devant le PN 242. Il rappelle l'estimation de la DDE d'un montant de 10 000,00 F TTC et présente le devis de l'entreprise GAUDY-BONNEAU pour une somme de 6 996,60 F.

Le Conseil municipal accepte ce devis et souhaite que les travaux soient réalisés en même temps que ceux du chemin des Motillons.

Etude pour la prolongation de l'écoulement des eaux, chemin des Chaumes, délégation de maîtrise d'œuvre à la Communauté de Communes du pays santon :

Il y a lieu de faire procéder à une étude pour la prolongation de l'écoulement des eaux pluviales Chemin des Chaumes. Il propose de la confier à la Communauté de Communes du pays Santon en lui déléguant la maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal accepte cette proposition.

4- Décisions modificatives.

Inscription de crédits pour le remboursement de l'emprunt contracté pour le Groupe Scolaire :

Afin de régler la première semestrialité du prêt contracté pour les travaux du groupe scolaire, le Maire propose l'inscription des crédits de la manière suivante :

D. C/6611 =	+ 26 100,00 F
D. C/16412 =	+ 19 100,00 F
C/022 =	- 45 200,00 F
D. C/023 =	+ 19 100,00 F
R. C/021 =	+ 19 100,00 F

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Changement d'imputation au sein de l'opération groupe scolaire :

Lors de l'estimation de cette opération, un crédit de 100 000,00 F avait été individualisé pour l'acquisition de matériel et mobilier. Il convient donc de procéder de la façon suivante :

C/2188-127 = +100 000,00 F

C/2313-127 = - 100 000,00 F

Crédits pour l'aménagement de la cour du groupe scolaire :

Afin de distinguer au sein de l'opération groupe scolaire, la pose de clôtures autour des bâtiments, le maire propose d'alimenter l'opération C/2315-138 de la manière suivante :

C/2315-138 (D) = + 25 000,00 F

C/10222 (R) = + 25 000,00 F

Régularisation des inscriptions dépenses et recettes de l'opération groupe scolaire du B.P. :

Il convient de revoir les inscriptions dépenses et recettes portés au B.P. pour cette opération . Il est proposé les inscriptions suivantes :

(R) C/16412 = - 250 000,00 F

(R) C/1322 = + 180 000,00 F

C/ 1323 = + 53 000,00 F

C/10222 = + 17 000,00 F

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Acquisition de petits matériels et fournitures pour l'école, ouverture de crédits :

Il convient d'ouvrir les crédits de la façon suivante :

C/2188-127 = + 10 000,00 F

C/020 = - 10 000,00 F

Cette délibération annule et remplace celle du 16 octobre 2000.

Vote de crédits liés à l'avenant convention Communauté de Communes du Pays Santon :

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'inscrire les crédits suivants, en conformité avec l'avenant convention Communauté de Communes du Pays Santon. Le conseil municipal accepte cette proposition, rédigée comme suit :

C/238 (D) = + 65 027,00 F

C2315 (D) = + 65 027,00 F

C/238 (R) = + 65 027,00 F

C/021 (R) = + 65 027,00 F

C/023 (D) = + 65 027,00 F

C/74837 (R) = + 65 027,00 F

5- Apurement comptable de l'exercice 1994.

Le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'instruction 97-119 M14 du 24/11/1997, tous les biens renouvelables acquis au cours de l'exercice 1994 font l'objet d'un apurement comptable pour un montant de 76 693,06 F au C/2188. Le Conseil municipal accepte cet apurement pour l'exercice 1994.

6-Indemnisation suite à la liquidation des biens de la SBMA.

Lorsque la SBMA s'est trouvée en liquidation judiciaire en 1985 et 1986, notre collectivité avait à l'époque un avoir de 654,97 F à utiliser pour l'achat de matériaux. Le jugement étant maintenant prononcé,

Informations municipales

l'avoir nous est restitué sous forme de chèque. Le conseil municipal accepte cette indemnisation.

7- Questions diverses.

- Le Conseil général, suite à la demande de certains habitants du village des Deux, a refusé le passage du

car scolaire dans ce village, en raison des difficultés d'accès.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa demande formulée en 1996 pour la remise en état du retable à l'église. Il fait savoir que la DRAC l'a contacté pour une expertise.

Conseil municipal du 5 décembre 2000

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Lotissement Les Mailleaux, remise en état de la voirie.*
- 2- *Travaux au cimetière, demande de concours à la DDE pour une mission de maîtrise d'œuvre.*
- 3- *Eglise, demande de subvention pour la réfection du retable.*
- 4- *Bureau VERITAS, proposition de signature d'un contrat de vérification des installations électriques au groupe scolaire.*
- 5- *Proposition d'aide exceptionnelle.*
- 6- *Prime annuelle attribuée au personnel communal.*
- 7- *Attribution d'une indemnité de conseil et de budget à Monsieur LEFEVRE, Receveur.*
- 8- *Décisions modificatives.*
- 9- *CDC du pays Santon, rapport d'activités 1999.*
- 10- *Questions diverses.*

Monsieur Daniaud ouvre la séance et présente les excuses de monsieur Chapuis, Maire, empêché d'assister à la réunion.

De ce fait, il est décidé de procéder au report de l'examen d'un dossier d'utilité publique puisque l'affaire est suivie depuis le début par monsieur le Maire.

1-Lotissement les Mailleaux, remise en état de la voirie.

Monsieur Daniaud donne connaissance au Conseil municipal de la réunion qui s'est tenue le 28 novembre 2000 à la mairie, en présence des deux lotisseurs, des co-lotis, du Maire, de Mme Poupel de la Communauté de Communes du Pays santon et de lui-même, Maire-adjoint, pour essayer de trouver une solution au problème de réfection de la voirie du lotissement, avant cession à la Commune.

Le Conseil municipal donne son accord sur le principe de l'intégration de la voirie du lotissement des Mailleaux, après enquête publique, dans le domaine public communal, sous réserve que la réfection de la chaussée soit prise en charge à hauteur des 2/3 de la dépense par les deux lotisseurs et les huit co-lotis.

2-Travaux au cimetière, demande de concours à la DDE pour une mission de maîtrise d'œuvre

Vu le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au

profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par les ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention,

la commune de Bussac sur Charente :

- sollicite le concours DDE, Direction Départemental de l'Equipement de la Charente-Maritime pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant la **construction de parking au cimetière.**

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

- autorise le représentant légal à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits disponibles au budget.

La commune de Bussac sur Charente sera informée des décisions prises.

3- Eglise, demande de subvention pour la réfection du retable.

Le Maire-adjoint informe le Conseil municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la rénovation du retable de l'église.

En raison du coût estimé des travaux (160 000 F) et de l'appartenance de l'église au patrimoine roman de la région, le Conseil municipal sollicite l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Informations municipales

4- Bureau VERITAS, proposition de contrat pour la vérification périodique des installations électriques du groupe scolaire.

Monsieur Daniaud donne lecture du modèle de contrat proposé par le bureau VERITAS pour les vérifications périodiques des installations électriques du groupe scolaire. Les honoraires annuels s'élèvent à 1 800,00 F HT. Le Conseil municipal considérant qu'il est nécessaire de faire contrôler périodiquement l'ensemble des installations et matériels électriques, autorise le Maire à signer le contrat.

5- Proposition d'aide exceptionnelle.

Le Maire-adjoint informe le Conseil municipal qu'un jeune bussacais a participé à une épreuve sportive en Guyane.

Il propose de venir en aide financièrement à la famille. Le Conseil municipal décide de lui allouer une aide exceptionnelle de 700,00 F.

6- Prime annuelle attribuée au personnel communal.

La loi du 26 janvier 1984, article 88, et le décret du 6 septembre 1991 permettent aux communes qui le souhaitent de verser à leurs agents, différentes primes dans la limite de ce que perçoivent les agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Le Maire-adjoint propose de reconduire la décision de l'an passé, le montant net sera cette année de 1 200,00 F pour tout agent titulaire, stagiaire et également en CEC.

Pour le jeune qui a été recruté en emploi contractuel, la prime étant de 100,00 F par mois, celle-ci lui sera versée au prorata de son temps de présence soit 5 mois donc 500,00 F net.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

7- Attribution d'une indemnité de conseil et de budget à monsieur LEFEVRE, Receveur.

Un arrêté interministériel en date du 26 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieures du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et établissements publics.

Le Conseil municipal considérant les services rendus par monsieur Lefevre, Receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune, décide de lui allouer, à compter du 1^{er} juillet 2000, l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

8- Décisions modificatives

Vote de crédits supplémentaires

C/2315-138 (D) =	+ 50 000 F
C/7381 (R) =	+ 50 000 F
C/021 (R) =	+ 50 000 F
C/023 (D) =	+ 50 000 F
C/2188-130 (D) =	+ 12 000 F
C/7381 (R) =	+ 12 000 F

C/021 (R) = + 12 000 F

C :023 (D) = + 12 000 F

Il convient également de procéder au vote de crédits supplémentaires créant l'opération 139 « Réalisation d'un columbarium au cimetière » :

C/2315-139 (D) = + 15 000 F

C/7381 (R) = + 15 000 F

C/021 (R) = + 15 000 F

C/023 (D) = + 15 000 F

Le conseil municipal accepte de voter ces crédits.

Travaux neufs de voirie, chemin du Vieux Bourg – PN 242, nouvelle opération N°140

Il convient d'inscrire les crédits suivants pour la nouvelle opération n°140 « Travaux neufs de voirie, chemin du Vieux Bourg-PN242 » :

C/2315-140 = + 8 000 F

C/020 = - 8 000 F

Le Conseil municipal accepte cette écriture.

Vote de crédits liés à l'avenant convention CDC du Pays Santon.

Il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants, en conformité avec l'avenant convention CDC du pays Santon. Le Conseil municipal accepte cette proposition, rédigée comme suit :

C/238 (D) = + 65 027 F

C/2315 (D) = + 65 027 F

C/238 (R) = + 65 027 F

C/021 (R) = + 65 027 F

C/023 (D) = + 65 027 F

C/74837 (R) = + 65 027 F

Cette délibération annule et remplace celle du 11 novembre 2000

Commune/CDC : signature d'un avenant.

Le CDC du Pays Santon procédera au règlement des factures relatives aux travaux réalisés chemin des Motillons. Pour compléter le mode de financement prévu dans la convention signée le 20 juin 2000, il convient d'inscrire par une décision modificative la somme de 23 000 F qui sera versée à la Communauté de Commune du Pays Santon. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

Vote de crédits liés à l'avenant convention CDC du Pays Santon.

Il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants en conformité avec l'avenant convention CDC du Pays Santon. Le Conseil municipal accepte cette proposition, rédigée comme suit :

C/238 (D) = + 23 000 F

C/2315 (D) = + 23 000 F

C/238 (R) = + 23 000 F

C/021 (R) = + 23 000 F

C/023 (D) = + 23 000 F

C/7911 (R) = + 23 000 F

Virement de crédits

C/6232 = + 18 000 F

C/6261 = + 35 000 F

C/6411 = + 5 000 F

Informations municipales

C/6455 = + 7 500 F
 C/64168 = + 5 000 F
 C/6451 = + 4 000 F
 C/6531 = + 8 000 F
 C/6554 = + 8 000 F
 C/61522 = - 59 000 F

10- Questions diverses.

- Madame Durand propose que la distribution des bûches se fasse le samedi 23 décembre.
- Monsieur Schaeffer et monsieur Rault présentent la maquette du columbarium. Des devis seront proposés au Conseil municipal ultérieurement.

9- Communauté de Communes du pays

Santon, rapport d'activités 1999.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil municipal ait connaissance du rapport d'activités 1999 de la Communauté de Communes du Pays Santon. Monsieur Daniaud donne lecture du premier rapport, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.



Disparition de la fiche d'état civil.

Depuis fin décembre, la fiche d'état civil n'existe plus. Lorsqu'il vous sera malgré tout demandé une fiche individuelle (*et oui, ça arrive !*), il conviendra de fournir une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité. S'il vous est réclamé une fiche familiale, faire la copie de tout le livret de famille.

Quelles pièces fournir pour une demande de carte d'identité ou passeport ?

1. **Carte nationale d'identité** : se présenter en mairie, muni de 2 photos d'identité récentes et du livret de famille. Cette carte est gratuite (plus de timbre fiscal). Le demandeur doit venir en personne car il lui faut signer le document et faire prendre son empreinte digitale.
2. **Passeport** : 1 timbre fiscal à 400F, 2 photos d'identité récentes, ancien passeport ou livret de famille.

Déclaration de détention de chiens dangereux.

La loi du 6 janvier 1999 oblige les propriétaires de chiens dangereux à déposer une déclaration auprès de leur mairie de domicile. L'arrêté du 27 avril 1999 fixant la liste des chiens susceptibles d'être dangereux (Boerbulls, Pit-bulls, Rottweiler...) est consultable en mairie. Diverses pièces concernant le chien sont à fournir :

- Pièce d'identification (carte de tatouage),
- Carte de vaccination antirabique en cours de validité,
- Certificat vétérinaire de stérilisation,
- Assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire.

Rappel : La divagation de tous les chiens sur la voie publique est interdite et engage la responsabilité du propriétaire. Celui-ci risque également d'avoir à récupérer son animal en fourrière.

Informations locales

Etat civil



Naissances

- Lisa Ghislaine Monique MOREAU, née le 7 octobre, fille de Mme et M. Mickaël MOREAU, 41 chemin des Chagnauds.
- Faustin Jean DAVIGNON, né le 11 octobre, fils de Mme et M. Marc-Benoît DAVIGNON, 20 chemin des Grands Champs.
- Elodie Elina MATHIEUX, née le 1^{er} décembre, fille de Mme Séverine BERTIN et de M. Laurent MATHIEUX, 41 chemin des Guilloteaux.
- Margot Mireille Lucette BIBARD, née le 4 décembre, fille de Mme et M. Christophe BIBARD, 19 chemin des Chaumes.

Décès

- Jean-Claude CAILLEAU, 12 chemin des Bacheliers, décédé le 24 novembre.
- René CATINAT, 14 chemin de la Grand'Porte, décédé le 29 décembre.

Mme et M. Claude Cailleau, très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur fils Jean-Claude, se sont trouvés dans l'impossibilité de répondre à tous ces messages. Ils remercient donc toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Liste des assistantes maternelles agréées de la Commune :

NOM	ADRESSE	Tèl.
Antonin Martine	70 route du Val de Charente	05 46 74 66 04
Aumonier Nathalie	17 chemin des Moulins	05 46 91 83 05
Dugarcein Sandrine	4 chemin des Grands Champs	05 46 74 00 19
Guerit Cathy	9 chemin des Roderies	05 46 74 40 34
Havard Huguette	44 chemin des Pins	05 46 91 08 76
Moreau Marie-Thérèse	17 chemin des Grands Champs	05 46 92 09 60
Portes Christine	44 chemin des Chaumes	05 46 93 22 81
Tessier Claudette	146 route des Jarry	05 46 74 00 04

Recensement militaire

Filles et garçons nés à partir du 1^{er} janvier 1985, le recensement militaire est obligatoire à 16 ans. Inscrivez-vous à la mairie de votre domicile le mois de votre anniversaire. Munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Cette démarche vous permet :

- de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique,
- d'assister à la journée de préparation à la défense,
- de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

Informations concernant l'agriculture et la forêt

Elections :

Les élections pour le renouvellement des membres de la Chambre d'Agriculture auront lieu le 31 janvier 2001.

Informations locales

Demandes d'aides directes à l'agriculture :

- Depuis 1999, les demandeurs doivent déposer leurs déclarations directement auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente Maritime (2 avenue de Fétilly, 17072 La Rochelle CEDEX 9).
- A compter de la campagne 2001, la DDAF adressera ces imprimés directement au domicile des intéressés.

Renseignements concernant ces différentes aides, disponibles en mairie.

Nettoyage et reconstitution de parcelles sinistrées par la tempête :

Monsieur le préfet a décidé, par arrêté du 27 novembre 2000, des conditions de financement par l'Etat des travaux de nettoyage et reconstitution des parcelles sinistrées par la tempête. Ces documents sont à disposition en mairie. L'ensemble du dossier peut également être adressé aux intéressés sur simple appel téléphonique à la DDAF (Tél. 05 46 68 60 00).

Propriétaires forestiers : *une réunion se tiendra à ce propos le 7 février à 14h15, amphithéâtre du lycée agricole à Saintes.*

Champion

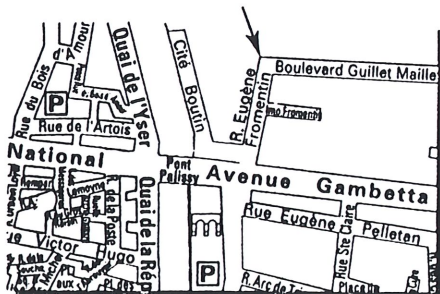
Aurélien FOUQUET, 17 ans, a participé cet automne au championnat de France interligue de ski nautique.

- Non, ça ne s'est pas passé au Nautic Club de Taillebourg dont il est adhérent mais à Kourou en Guyane !
- Mais non, il n'y est pas allé à ski mais en avion avec l'équipe de Poitou Charente.
- Oui, ils se sont bien amusés mais ils ont aussi rapporté de bons résultats : l'équipe finit 3^{ème} en slalom, 5^{ème} en figures, 6^{ème} en saut, soit 5^{ème} au combiné et reste en 1^{ère} division.
- Non, son papa Roger Fouquet ne faisait pas partie du jury à Kourou mais se trouvait à peu près à la même époque à la Guadeloupe où il arbitrait d'autres épreuves de ski nautique. Décidément la famille Fouquet et le ski nautique, ça baigne !



CCAS

INFORMATIONS A CARACTERE SOCIAL



Point d'accueil CAF

Il est ouvert trois jours par semaine (lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h) au 16 rue Eugène Fromentin à Saintes. Penser à se munir de son numéro d'allocataire et de son code confidentiel pour accéder aux informations sur la borne Prestocaf. Un agent d'accueil et un technicien conseil sont également présents.

Informations locales

☐ Assistante sociale

Mme Jacqueline Gourcerol, assistante sociale de secteur est absente pour un an. Dans l'attente de son remplacement, des permanences sont assurées à la Délégation Territoriale d'Action Sociale.

- Situation d'urgence, téléphoner au 05 46 92 38 38.

- Autres cas : permanences à la Délégation de Mme Meynckens, 2^{ème} et 5^{ème} lundi de 14h à 16h30 et 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} mardi de 14h à 16h30.

☐ Guide ressource

Un guide ressource a été élaboré par la commission sociale de la CDC. Il est consultable en mairie aux heures d'ouverture. On y trouve renseignements et adresses utiles sur de nombreux sujets de la vie quotidienne : santé, emploi, ...

REPAS DES AINES

Menu

Apéritif et ses amuse-gueules

Velouté de carottes

Saumon sauce ciboulette, farci aux petits légumes

Confit de canard, garniture forestière

Salade

Fromage

(offert par Guillaume Jacques)

Profiterolles

Café, chocolat et pousse...

De plus en plus nombreux et en pleine forme, les retraités bussacais ont encore fait honneur, ce 11 novembre 2000, à la journée que nous leur avons préparée. Après un cognac/schwepes et le discours du Maire, 119 repas ont été dégustés par nos convives.



L'un rit, l'autre semble inquiet. A quoi pensent-ils ? Peut-être à la même chose.

Celui-ci, confectionné par nos cuisinières « hors pair », a été servi comme à l'accoutumée par les membres du Conseil municipal, toujours au service de leurs administrés ! Quelques chansons et histoires se sont intercalées entre les plats et la journée s'est terminée en dansant, pour assurer à chacun une bonne digestion.



Informations locales

PETITE BALLADE SEMEE DE BUCHES

Pour être invité au repas des aînés, il faut avoir au moins 60 ans, mais pour avoir la visite de ses conseillers municipaux, une bûche à la main, le samedi matin qui précède Noël, il faut avoir au moins 70 ans !

Cette promenade chaque année, hormis le plaisir d'apporter le dessert traditionnel, nous permet de nouer ou renouer un dialogue avec certains d'entre vous que l'on ne voit pas souvent et de nous assurer que tout va pour le mieux.

Si vous avez 70 ans et que vous n'avez pas reçu notre visite, c'est que vous n'êtes peut-être pas inscrit sur la liste électorale, seul moyen pour nous de vous recenser.

Françoise Durand

Association Mélody

La coupe d'Europe d'accordéon et d'orgue s'est déroulée à Toulouse le vendredi 3 novembre 2000. Quatre jeunes de notre commune ont participé à cet événement, voici leurs résultats.

Orgue

Catégorie « cadets A, 1^{er} degré » : Alison BRUNETEAU a obtenu un 1^{er} prix, médaille d'or avec 87% des points.

Catégorie « hors concours » (avant dernière catégorie) : Emmanuelle LABBE a obtenu un 1^{er} prix, coupe avec distinction, 93% des points. Cette jeune fille est arrivée au plus haut niveau et se présentera l'année prochaine en catégorie « champion d'Europe ». Nous lui souhaitons beaucoup de courage car il faut énormément de travail à ce niveau.

Accordéon

Catégorie « débutant A », Cindy MAULAVE a obtenu un 1^{er} prix, coupe, avec 90% des points.

Catégorie « excellence A » : Loïc LABBE a obtenu un 1^{er} prix, coupe avec 90% des points.

Bon courage à tous et félicitations pour ces résultats.

Véronique Gaudin

ACCA de Bussac

En ce début d'année, le bureau de chasse présente à tous et aux chasseurs ses meilleurs vœux. L'année passée a marqué bien des chasseurs et je m'aperçois que cela continue avec l'arrêté que le ministre de l'environnement vient de prendre pour la chasse des migrateurs, en mettant en place un système de quotas qui réduit à néant la possibilité de chasser encore quelques espèces jusqu'au 20 février. Enfin, nous vous invitons tous,

**au banquet des chasseurs
le 24 février à 20 H,
salle municipale.**

N'oubliez pas, les places sont limitées.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. Brethes, tél. 05 46 93 25 98

M. Bretaud, tél. 05 46 74 64 91.

Jean-Claude Arnaud

Travaux

TRAVAUX TERMINES

- Chemin des Motillons

Ecoulement des eaux pluviales devant le passage à niveau et busage le long du chemin.

- Chantier école

Est-ce vraiment terminé ? Les entreprises ont quitté les lieux mais divers ré-ajustements restent encore à faire. Nos employés communaux sont également mis à contribution : peintures extérieures, fixations diverses à effectuer dans les salles. Et puis on commence déjà les fastidieux et répétitifs travaux d'entretien et réparation de vandalismes divers.

TRAVAUX PREVUS

Ils sont nombreux et soumis pour la plupart à un calendrier difficile à préciser.

- Création d'un colombarium et d'un « jardin du souvenir »,

dans le cimetière afin d'offrir un territoire aux nombreux adeptes de la crémation (le crématorium de Saintes devant entrer en fonction dans le courant de l'année).

- Enfouissement par EDF de la ligne moyenne tension.

Cela devrait se faire en 2001. (C'est la chute de cette ligne lors de la tempête de décembre 1999 qui nous avait privé d'eau). Concrètement, cela veut dire des tranchées le long de certains chemins et routes de la Commune. Plan en mairie.

- Enfouissement des réseaux,

chemin de la Grave et place de l'Eglise avec mise en place de candélabres. C'est un vieux projet qui ressurgit, semble se préciser, et va peut-être s'étendre au chemin du Vieux Bourg.

- Aménagement du carrefour de la Croix,

avec enfouissement des réseaux, écrêtement de la chaussée, élargissement de la route pour permettre une voie « tourner à gauche » et des îlots centraux, reprise de l'enrobé et réfection de la piste cyclable le long de la route du Val de Charente... chantier prévu pour le printemps...

DERNIERE MINUTE : l'unité de traitement des matières de vidange à la station d'épuration de Saintes sera opérationnelle dans le courant du mois de février. Un nouveau dispositif de traitement des boues destinées à l'épandage agricole y est inclus. Vidanges et épandages sauvages vont devenir inadmissibles.

Nouvelles de l'école

CONSEIL D'ECOLE DU 7 NOVEMBRE 2000

Présents : Mme Ganthy, M. Ferrer, M. Coudray, Mme Bocquet, M. Chapuis, Mme Pommier, Mme Guicheteau, Mme Roux, Mme Bariteau, Mme Allinand, Mme Moreau.

Règlement intérieur

Rappel des horaires : le matin, accueil à 8 heures 50, soit 10mn avant l'entrée en classe pour que celle-ci puisse commencer à 9 heures précise.

Informations locales

Rentrée scolaire : il est demandé que l'inscription en petite section de maternelle des enfants extérieurs à la commune soit tributaire d'une liste d'attente afin de pouvoir accueillir les enfants arrivant sur la commune en cours d'été sans surcharger la classe.

☐ **Projet d'école :**

Elaborer un parcours musical pour l'enfant par le travail de la voix, du corps, de l'écoute. Une subvention de 1 250 F est accordée par l'Education nationale pour l'achat de grosses percussions. Autres dotations : 1000 F pour la musique, 1500 F pour l'achat de livres pour la B.C.D.

Sorties prévues :

Problème avec le **Conservatoire de musique de Saintes**. Suite au départ du responsable chargé des plannings d'intervention auprès des écoles, le projet n'a pas pu commencer dès la rentrée. Mme Lebert doit établir un planning en accord avec l'école le 9 novembre pour débiter **l'activité chant choral**. Quatre classes sont concernées à raison de 45mn/semaine chacune.

Intervenant sportif :

- **Thierry Gueraud interviendra en atelier VTT** pour la classe de CM2 en janvier et février de 10h à 12h. Deux groupes, séquences de 45mn : un groupe en atelier « sécurité routière et mécanique » et un groupe en atelier VTT.

- **Intervention d'orientation** le jeudi de 11h à 12h pour la classe de M. Ferrer en mars ou avril.

- **Intervention d'orientation** en mai ou juin pour la classe de M. Coudray. L'intervenant est rémunéré par la CDC.

- Serge Prouzat intervient pour la classe de M. Ferrer à raison de **12 séances de jeux de raquettes** (tennis de table, tennis), puis pour la classe de Mme Ganthy, cours de tennis en fin d'année scolaire.

Intervenant d'anglais :

Mlle Sandrine Roumillac assure des cours auprès de la classe de CM2, répartie en deux groupes, depuis le 15 octobre. Ces cours ont lieu dans la salle du réseau d'aide (ancienne salle informatique).

Sortie liée au projet artistique : la classe de Mme Ferrer (GS et CP) ira visiter le **musée de l'Echevinage** le 9 décembre.

☐ **Mise en place d'un réseau d'aide :**

Le RASED : Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (16 écoles soit 63 classes, sont concernées)

Ce réseau est composé de trois membres :

- M. Jean-Louis Pagani, psychologue scolaire,
- Mme Marie-Claude Canciani, maître G,
- M. Philippe Buchard, maître E.

Le maître E aide les enfants en échec scolaire par une ré-adaptation à dominante pédagogique, le maître G intervient sur la motricité, l'affectif, la confiance en soi et l'acceptation de l'ordre.

Les parents peuvent, en concertation avec les enseignants, demander une intervention ponctuelle. Ces interventions sont individuelles ou en groupe, 4 ½ journées par semaine y sont consacrées.

☐ **Effectif de l'école :**

CYCLE 1	Petite section = 20 élèves Moyenne section = 15	Mme Bocquet
	Grande section = 8 CP = 12	Mme Ferrer
CYCLE 2	CE1 = 21	M. Coudray
CYCLE 3	CE2 = 15 CM1 = 10	M. Ferrer
	CM1 = 5 CM2 = 19	Mme Ganthy

Informations locales

LULU
COSTAUD



☐ Résultats des évaluations

CE2 :

Français : 81,9% de réussite
83% compréhension de texte
81,5% compréhension du code
79,3% en production d'écrit

Maths : 77,2% de réussite
81,5% en géométrie
82,9% en mesure
73,2% en travaux numériques
64,3% résolution de problèmes

Evaluations 6^{ème} pour les enfants de Bussac :

Français : 70,4% de réussite

Maths : 71,4%

Evaluation 6^{ème} pour le collège Agrippa d'Aubigné :

Français : 71%

Maths : 68%

On note une amélioration des résultats par rapport à l'année dernière.

☐ Projet informatique

La commune avec l'aide de la DGE a financé le renouvellement du matériel informatique : 4 ordinateurs multimédia avec imprimantes sont répartis dans les classes de maternelle, grande section-CP, classe de M. Ferrer et classe de Mme Ganthy.

Un 5^{ème} ordinateur sera acheté en 2001 pour la bibliothèque.

Récapitulatif du matériel informatique scolaire : 6 ordinateurs + imprimantes et 2 scanners.

L'accès à internet est prévu d'ici la fin de l'année 2000 pour les classes.

☐ Bilan restructuration

M. Chapuis énumère les travaux d'aménagement de l'école qui restent à effectuer : serrurerie, mise en place de bandeaux et plaques extérieurs, galerie, étanchéité, plafond à revoir et éclairage.

Aménagements intérieurs qui ont été fait : tableaux d'affichages, pose de porte manteaux, achats de lits, oreillers, mobilier informatique pour la maternelle, mobilier pour la salle de réunion des enseignants, des plans de travail divers dans les classes et le local du photocopieur sont commandés.

Aménagement extérieur : Les clôtures vont être refaites. Cinq élèves de 2^{ème} année de BEP du Petit Chadignac sont chargés du projet d'aménagement d'espace vert pour l'école en collaboration avec les élèves de la classe de Mme Ganthy.

☐ Nomination de l'école

M. le Maire a cité plusieurs noms de personnages célèbres ayant séjourné à Bussac. Le peintre Gustave Courbet ayant séjourné à Port Berteau, a été retenu pour sa renommée et son coté épicurien.

Inauguration de l'école : vendredi 15 décembre 2000 à 17h 30.

INAUGURATION DE L'ECOLE

C'est finalement le vendredi 11 janvier que le groupe scolaire devient officiellement « école Gustave Courbet » ainsi que le proclame son fronton. La manifestation réunit quelques personnalités choisies et une partie significative de la population de la commune (environ 400 personnes).

C'est la dernière fois que Guy Chapuis préside en tant que Maire, la fin d'un chantier dont il est l'initiateur. Et quel chantier ! à l'échelle d'une petite commune d'un millier d'habitants !

Après un peu d'attente dans la cour de l'école qui, peu à peu, noircit de monde, provoquant une certaine panique chez les organisateurs (*la salle va être trop petite, il n'y aura jamais assez à boire et à manger, au secours j'aimerais mieux être ailleurs !*), les personnalités coupent dans un bel ensemble le ruban symbolique (*j'ai raté la photo des officiels, mais voilà les ciseaux*)



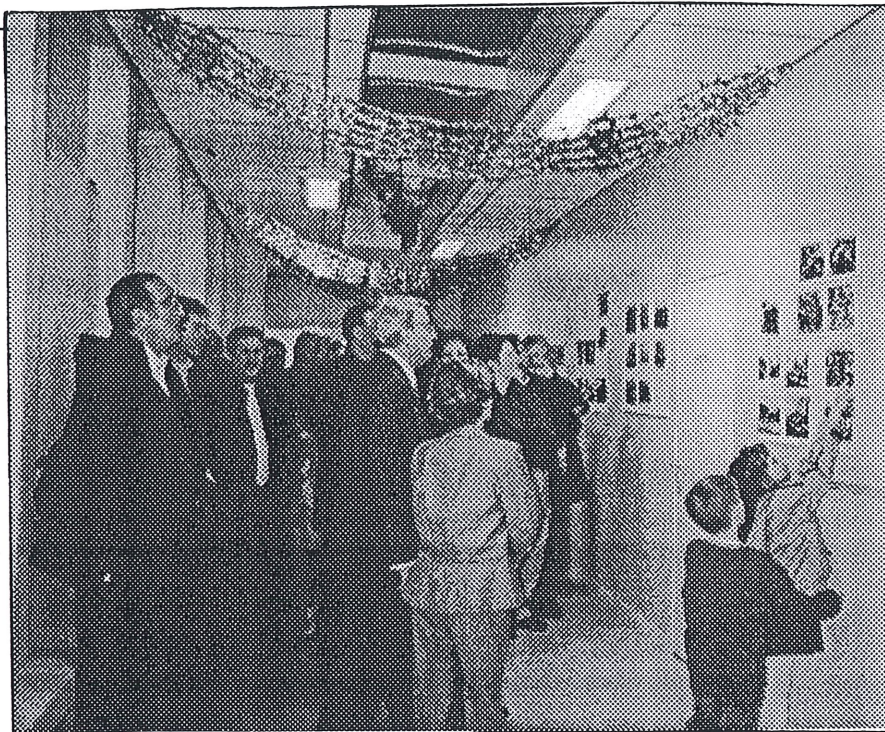
La foule envahit les locaux en commençant par les anciennes classes rénovées qui ont du mal à absorber tout ce monde. Il y a ensuite débordement dans le vaste couloir de liaison qui subitement semble minuscule et nettement insuffisant ; d'autant plus qu'il se produit à ce niveau une certaine stagnation : des groupes s'immobilisent devant l'affichage des 150 ans d'histoire de l'école à

Informations locales

Bussac et surtout devant les photos de classes de 1900 à nos jours : on recherche et l'on trouve le cousin de la tante du grand-père et le fils du neveu du voisin, ou tout simplement soi-même, mais avec 50 ans de moins et des grosses galoches !*

Le bouchon de foule se résorbe partiellement en direction des classes maternelles et des sanitaires des petits qui remportent toujours un grand succès :

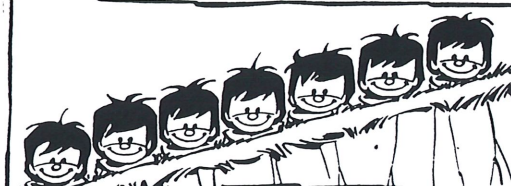
installations minuscules, que par bienséance je ne détaillerai pas. Et puis comme à chaque fois, il y



a le temps de la parole, du boire et du manger. L'immense salle d'activité toute neuve rétrécit soudain et ne peut contenir tout le monde. Danse folklorique d'un groupe d'enfants, discours inauguraux dans l'ordre protocolaire, des officiels présidant derrière un vieux pupitre sorti pour

l'occasion (le Maire Guy Chapuis, la Directrice Nadine Ganthy, l'inspecteur d'Académie Paul Pimienta, le Député Jean Rouger, le conseiller et ancien ministre Philippe Marchand). Voilà, tout s'est bien passé, on a réussi à remplir discrètement les verres en écoutant les discours et le buffet est accueillant ; ça tombe bien, il fait très chaud et les vitres sont couvertes de buée. C'est le moment de trinquer ensemble à la réussite de cette école et au bonheur de toute cette assemblée qui semble apprécier cette réalisation.

MC Pommier



**Les photos des 150 ans d'école sont visibles salle du conseil à la mairie et il est possible d'en demander une reproduction (25F à la commande), le bénéfice des ventes sera pour l'école. S'adresser à la mairie tous les jours (sauf lundi, samedi et dimanche) entre 17 et 18h et jusqu'au 15 février.*

CARNAVAL ET BAL COSTUME

Le Carnaval de l'école et son défilé aura lieu le samedi 10 mars entre 10h30 et 11h30.

Le soir, à partir de 20h30, chacun pourra danser et s'amuser, déguisé ou non, au bal costumé qui se tiendra dans

la salle municipale.

Cette soirée est organisée pour aider à financer les deux classes de cycle 3 qui partiront en voyage au printemps.

CAMBRIOLAGE

Lundi 22 janvier, en arrivant à l'école, quelle nouvelle, quelle panique ! Nous apprenons que le matériel informatique, audit et video des classes élémentaires (CE1-CM1, CE1 et CM1-CM2) a été volé. Qui a pu faire ça ? Comment cela a-t-il pu être fait ? Tout le monde en parle, les maîtres, les enfants, le personnel...

9h30, trois gendarmes sont là, ils commencent par faire l'inventaire du matériel volé, puis ils font des photos des différents lieux, ensuite ils ont pris les empreintes laissées par une main sur la vitre de la classe de M. Ferrer, fenêtre par laquelle les voleurs se sont probablement introduits, salissant la peinture neuve et arrachant un porte manteaux qui n'a pas été retrouvé. Ca nous étonnerait qu'ils aient passé tout le matériel par la fenêtre !

Mais nous nous posons des questions :

- Pourquoi n'ont-ils pas volé notre ordinateur ?
- Pourquoi n'ont-ils pas pénétré dans la partie neuve ? Ont-ils eu peur du détecteur de présence qui allume la lumière ? Alors connaissaient-ils les locaux ? Les ont-ils visités lors de l'inauguration ? On se le demande.

Mais on doit bien dire que depuis quelque temps, les bêtises se multiplient et s'aggravent. Le 11 novembre, nous avons pu constater que la porte vitrée du Foyer rural avait été cassée et des choses avaient été volées. Le matin du 8 janvier, en rentrant de vacances, à l'entrée de l'école, des graffitis et des insultes étaient marquées sur les murs, sur la poubelle, et la boîte à lettre pleine de courrier avait été cassée, le grillage juste posé était arraché. Tout a du être réparé pour l'inauguration.

Tout ça, c'est inadmissible ! on en a assez !

Même nos vélos sont touchés, abimés pendant la classe : graffitis sur les selles, freins déboîtés, pneus dégonflés ou même moyeux dévissés. Donc on voudrait pouvoir vivre tranquilles dans notre école et dans notre commune.

Nous espérons que, cette fois, les gendarmes retrouveront les voleurs et que tous les petits actes de délinquance seront punis par la municipalité et par les parents des auteurs.

Jumelage

Pour l'année 2001, le comité de jumelage Bussac – Oron prévoit les animations suivantes :

Soirée antillaise le samedi 31 mars

Brocante le dimanche 27 mai.

Cette année, nous fêterons **le 20^{ème} anniversaire du jumelage** chez nos amis Suisses à Oron-la-ville. Les dates ne sont pas encore connues mais ce sera très certainement la 2^{ème} semaine de juillet (du 8 au 15). Nous vous ferons savoir ultérieurement les dates choisies et vous inviterons à vous inscrire le plus tôt possible.

Remise en forme

Pour cette dernière Saint Sylvestre du 20^{ème} siècle, la section « *Remise en forme* » avait choisi d'organiser le réveillon du 3^{ème} millénaire.

Dans une ambiance de fête, les 140 convives se sont souhaités une bonne année 2001. Puis, bien plus tard dans cette chaleureuse soirée, la traditionnelle soupe à l'oignon a été partagée et appréciée par les 80 derniers noctambules ; c'est aux premières lueurs de l'aube, accompagnés par le chant d'un coq résidant à proximité que les derniers fêtards se sont quittés pour aller goûter à un repos bien mérité.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cette soirée.

Le bureau de la « remise en forme »

Football

Malgré une première place en championnat avec une seule défaite, le dernier trimestre a été décevant avec une élimination prématurée en coupe Aunis-Saintonge.

Les reports successifs de plusieurs matchs n'ont pas permis à l'équipe de trouver une cohésion que la qualité de l'effectif permettait d'espérer. Nos débutants ont, par contre, donné entière satisfaction.

Bonne participation à la soirée « *moules-frites* » dans une ambiance sympathique.

Grand merci à nos annonceurs qui ont participé à notre calendrier 2001.

Le bureau de la section football tient à préciser, suite à certaines rumeurs, que les dirigeants et les encadrants effectuent leurs tâches à titre strictement bénévole et qu'aucune rétribution financière ou autre n'est versée à aucun de ses membres.

Le Bureau

La Boule bussacaise

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JANVIER 2001

Rapport d'activité

Année 2000, nombre de licenciés : 24.

Foyer rural

Malgré une augmentation sensible de licenciés, nous pouvons constater un désintéressement total de la part des jeunes (junior, benjamin, cadet).

En 2000, le club a organisé 13 concours : 3 concours officiels, 7 concours communaux, 3 concours ouverts à tous.

- 12 mai, concours entre Bussac et ALCATEL
- 24 juin, rencontre amicale entre Bressuire et Bussac avec pique-nique.
- 8 juillet, participation du club en organisant quelques jeux pour les 20 ans du Foyer rural.
- 30 septembre, coupe de France Bussac-Les Mathes ; malgré une bonne résistance de nos joueurs, Bussac a été éliminé pour ce 2^{ème} tour départemental.
- 7 octobre, tête à tête suivi du repas de fin d'année.
- 7 novembre, nous avons organisé un loto. Bonne participation : environ 180 personnes. Remerciements à Joseph Castillon pour son excellente prestation au micro.

Une quinzaine de réunions ont permis de régler toutes les affaires courantes ainsi que l'organisation des concours, du loto, les 20 ans du Foyer rural etc...

Résultats sportifs : Cette année, pas de résultats sportifs car faible participation aux concours officiels de la part des licenciés du club, seul James Caillas a remporté le « *trophée des Présidents* », bravo à lui !

Bonne tenue au niveau de la trésorerie puisque le club fait un bénéfice comme les années précédentes.

Remerciements à Thierry Monget, Guillaume Jacques et Raoul Mongis pour leur aide.

PS : N'oubliez pas que le mercredi après-midi ainsi que le dimanche matin, vous pouvez venir vous exercer à la pétanque. Il est toujours plus agréable de se retrouver à plusieurs doublettes, invitez vos amis.

Le bureau de la Boule bussacaise

LOTO DE LA BOULE BUSSACAISE
SAMEDI 3 MARS

Gym volontaire

La marche du lundi

Avant d'en communiquer le programme, voici quelques extraits du lexique à l'usage des marcheurs du lundi .

Robert, qui conduit nos pas :

Lorsqu'il crie « *arrêt technique, vous pouvez vous disperser dans la feuillée !* », ça veut dire « *arrêt pipi* ».

Roland, avant de s'engager dans certains sentiers : « *le sol a l'air très souple* », comprenez « *gadouillage assuré avec enlèvement jusqu'à la cheville* »

« *fi d'garce, ça gauge !* », c'est Janine qui patauge dans le même chemin souple et qui exprime l'opinion générale.

Claudine, au bout de deux heures de marche : « *...alors tu rajoutes les oignons que tu as fait revenir et tu touilles un peu...* », traduire « *je commence à avoir faim* ».

« *Voiture !* » au moment où vous êtes dispersés dans la feuillée (voir première traduction), veut dire qu'il est temps, toutes affaires cessantes, de reprendre une allure correcte.

Foyer rural

Si, en début d'après-midi, Robert a dit : « *aujourd'hui, c'est une toute petite ballade* », ça peut vouloir dire qu'il va nous perdre et nous faire marcher 20 km au lieu des 10 qui étaient prévus et que nous ne rentrerons pas avant la nuit.

Et quand Henri me dit : « *zut, j'ai oublié de t'apporter la photo où je suis avec mon copain, pour Bussac info* » c'est un âne du Poitou. Pas Henri mais le copain. Un âne qui vient nous saluer quand nous passons sur certain chemin, et auquel Henri semble particulièrement attaché.

D'autre part, il faut savoir que si le sentier qui s'ouvre à votre droite vous paraît particulièrement attractif, vous pouvez sans hésitation aucune, tourner sur celui de gauche car c'est celui-là qui fait partie de l'itinéraire choisi !

PROGRAMME RANDONNEES PEDESTRES - JANVIER A MARS 2001

DATES	D E P A R T S		RANDONNEES
	HEURES	LIEUX	
LUNDI 08/01/2001	14 H 00	Parking Eglise - AGONNAY	Les Chaumes de Sèchebec
LUNDI 15/01/2001	13 H 45	Place Oron La Ville - BUSSAC	Circuit de la Piffèterie
LUNDI 22/01/2001	14 H 00	Eglise - ARCHINGEAY	Circuit des Fontaines
LUNDI 29/01/2001	14 H 00	Parking - CHATEAU BEAUFIEF	Château Beaufief et bois du Grand Châtenet
LUNDI 05/02/2001	14 H 00	Mairie - GRANDJEAN	Circuit du Vallon de Loissillère
LUNDI 12/02/2001	14 H 00	Mairie - BURIE	Circuit des neuf fontaines
LUNDI 19/02/2001	14 H 00	Fontcouverte - MONTIGNAC	Circuit de la Tonne et la Fontmorillon
LUNDI 26/02/2001	14 H 00	Eglise - ST HILAIRE	La Table du Roy
LUNDI 05/03/2001	14 H 00	Parking Champ de Foire - ST SAUVANT	Vallée du Coran
LUNDI 12/03/2001	14 H 00	Eglise des NOUILLERS	Marcheroy et le Bois Charmant
LUNDI 19/03/2001	14 H 00	Mairie - ECOYEUX	Le bois Julliant et de Rolland
LUNDI 26/03/2001	14 H 00	Port - TAILLEBOURG	Annepont - Château de la Forêt

Pour le bon déroulement des randonnées et par souci de sécurité, chacun doit faire preuve de discipline et de compréhension en respectant le rythme de marche de l'organisateur et suivre les consignes : rester groupé, marcher à droite sur le bitume. MERCI et BONNE ROUTE.

PENSER A : ETRE A L'HEURE
ETRE BIEN CHAUSSÉ
EMPORTER DE L'EAU



ST SAVINIEN organise chaque mois une sortie d'une journée. S'adresser à Mr GONZALES Denis au 05.46.90.24.06.

Avis aux lecteurs de Bussac-info :

Par suite de fin de mandat électoral d'une certaine catégorie de personnel, je ne désire plus être en mesure d'assurer mes fonctions de rédactrice des prochains Bussac info.

Veillez m'en excuser,

En espérant vous avoir distrait de temps en temps, au revoir.

Marie-Christine Pommier

